



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

RM/pk

P.V. DEVDU 27

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2014

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 25 juin 2014
2. 6697 Projet de loi relatif à l'équipement des bâtiments de la première phase de construction de la Cité des Sciences à Belval
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, M. Eugène Berger (remplaçant M. Gusty Graas), M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. Justin Turpel, M. Serge Wilmes

M. Marc Hansen, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Mme Félicie Weycker, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Léon Diederich, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Mario Schweitzer, du Fonds Belval

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Sylvie Andrich-Duval

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 25 juin 2014

Le projet de procès-verbal de la réunion du 25 juin 2014 est approuvé.

2. 6697 Projet de loi relatif à l'équipement des bâtiments de la première phase de construction de la Cité des Sciences à Belval

Madame la Présidente-Rapportrice présente son projet de rapport pour les détails duquel il est renvoyé au document parlementaire 6697². A l'issue de cette présentation, il est procédé à un bref échange de vues, dont il y a lieu de retenir les points saillants suivants :

- le représentant de la sensibilité politique *déi Lénk* constate que le projet de loi sous rubrique ne couvrira pas toutes les dépenses nécessaires à l'équipement de la Cité des Sciences à Belval et que d'autres investissements, non couverts par la loi d'autorisation sous rubrique, vont s'y ajouter. En outre, il évoque les phases ultérieures de construction de l'Université du Luxembourg sur le campus de Belval et s'interroge sur l'inclusion, dans les futurs projets de loi afférents, des budgets nécessaires à l'équipement de ces bâtiments. Tout en étant conscient que les coûts totaux ne peuvent pas encore être chiffrés avec précision, il souhaiterait pourtant connaître un ordre de grandeur. Les responsables gouvernementaux donnent à considérer qu'il est à ce jour totalement impossible de chiffrer ces coûts. En effet, s'il est acquis que des bâtiments supplémentaires seront construits à terme sur le campus de Belval, ceux-ci ne sont encore aucunement planifiés ;
- il est rappelé que l'équipement visé par le présent projet de loi ne comprend pas le mobilier pour le Bâtiment des Laboratoires. Certaines surfaces de ce bâtiment situées au sous-sol pourront, le cas échéant, être aménagées en laboratoires ayant un confinement maximal de sécurité biologique. A ce jour, en l'absence d'un programme d'utilisation et d'équipement détaillé, il est cependant encore impossible de chiffrer le coût total des équipements des laboratoires. Ce coût d'investissement peut se situer entre 4.000 et 10.000 euros/m². Il reviendra au Gouvernement de prendre les décisions en relation avec le sort qu'il entend réserver au secteur de la recherche au sein de l'Université du Luxembourg.

A la suite de cet échange de vues, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Divers

La prochaine réunion aura lieu le 16 juillet 2014 à 10h30.

Luxembourg, le 10 juillet 2014

La secrétaire,
Rachel Moris

La Présidente,
Josée Lorsché